Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Ua nevada vau ua hemada.

Traduction:
Une chute de neige vaut une fumure.

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 86
HIVER 2016

Billet d'humeur

Dans ce numéro du Petit Saint Montais vous trouverez une partie du compte-rendu de l'AG du foyer Rural.

Ainsi la secrétaire, Nathalie Harduya, a démissionné de ses fonctions.

Pendant de longues années elle a été une aide précieuse, efficace, surmontant les problèmes et difficultés, toujours avec un large sourire.

Elle quitte ce poste, tout en restant membre du bureau, pour se consacrer à de nouvelles fonctions importantes au sein du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

En tant que présidente, je tiens à la féliciter et à la remercier personnellement pour l'implication et le dévouement dont elle a fait preuve durant de longues années et je lui souhaite bonne chance pour son nouvel engagement.

Pour la remplacer ont été élus à l'unanimité Fabrice Courtade et Romain Courtade

Geneviève Laborde
Présidente du Foyer Rural

REVEILLON DU 1ER DE L AN

Apéritif
Mise en bouche,
Plateau de fruits de mer,
Cochon de lait farci au foie gras,
Longe de thon poêlée, crème de piquillos
Rond de veau sauce aux morilles
Pomme farcie façon savoyarde,
Salade,
Bûche maison,
Mignardises, fruits,
Vins, champagnes, café
et pousse café.

Participation : 50 € par personne,
25 € pour les enfants de moins de 10 ans.

Inscrivez vous au 05 62 69 64 77
Ou 06 13 04 85 77 ou 05 62 69 63 10

Date limite d'inscription :23 décembre dans la limite des places disponibles à cette date.

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z page 2
- La Vie du Village pages 3 à 14
- Conseil Municipal pages 15 à 27

Nouvelles en bref de A à Z

C comme cours de Gascon.

A partir du 4 Janvier 2017 tous les mercredi à 18h sera donné un cours de gascon (d'une durée de 1h30) à la Maison des Associations. Ces cours seront animés par Guillaume Pilard professeur de gascon. Ils sont gratuits. Vous pouvez vous inscrire auprès de Geneviève.

C comme Conseil Municipal :

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi, 4 janvier, 1er février, 1er mars, 5 avril 2017

D comme défibrillateur.

A l'entrée du foyer rural (dans le sas) un défibrillateur est installé afin d'être utilisé en cas de problème cardiaque

M comme mail.

Le foyer rural communique de plus en plus par adresse électronique (par exemple annoncer une date de réunion…).
Si vous avez une adresse mail et bien sûr si vous êtes d'accord, merci de nous en faire part en l'envoyant à : laborde.genevieve@wanadoo.fr

R comme rappel

C'est bientôt la fin de l'année. N'oubliez pas d'acheter la carte du foyer rural 2017 chez Bernadette B . Elle sera en vente à partir du 15 décembre.

S comme site du foyer rural.

Vous pouvez lire le petit Saint-Montais sur le site du foyer rural dont voici l'adresse «foyerdesaint-mont.info» Transmettez cette info à vos parents et amis qui habitent loin de Saint-Mont.

Repas Solidaire

Dernièrement avait lieu, au foyer de Saint-Mont, le traditionnel repas solidaire de l'ASSM (Actions sociales saint-montaises), qui, chaque année, aide une association d'action sociale d'implication gersoise.

Cette année, l'association «REVES 32*», représentée par son président Roland Duffau, de Pouydraguin, a reçu un chèque de 1 000 euros.

Le thème de cette soirée était les Antilles. Un quizz, réalisé par Michel P et Fabrice C nous a permis d'améliorer nos connaissances. Un repas antillais était proposé et ce fut un vrai régal. (vous trouverez les recettes pages 6, 7 et 8))

Marie Claude D et Jacotte F avait mis en tombola 2 statues qu'elles avaient réalisées.

Bravo à tous les organisateurs et en particulier aux jeunes qui ont fait les décorations, (perroquets, fleurs….)

**L'association «REVES» a pour but de mettre en œuvre la réalisation de rêves d'enfants dans des contextes de maladies graves. Il peut s'agir de sorties en parc d'attractions, de rencontres personnalisées, de voyages de tous types et d'une manière générale de permettre aux enfants de vivre un rêve lié à un domaine qui les passionne. Les bénévoles et parrains de l'association saint-montaise ont su une nouvelle fois mobiliser toutes les énergies, pour le succès de ce repas, autour de la gastronomie antillaise et ainsi collecter une belle somme qui contribuera à la réalisation de deux rêves.*

Repas Colombelle

Depuis maintenant deux ans le foyer organise une soirée Colombelle lors de sa sortie
Cette année cette soirée avait lieu le 28 octobre. Elle était animée par les Pink Flocs.
Après la présentation de la Colombelle au stand de vente de Saint-Mont nous nous sommes retrouvés au foyer pour déguster un délicieux poulet basquaise
La décoration du foyer était aux couleurs de la Colombelle.

Après-Midi Récréative

Régulièrement depuis quelques temps, les différentes associations de Saint-Mont organisent le dimanche, des après-midi récréatives, à partir de 17 h au foyer.
Les bénéfices de ces après-midi sont remis à la SPSM pour la sauvegarde de l'église de Saint-Mont.

Venez nombreux, il y a toujours une très bonne ambiance.
Vous pouvez jouer aux cartes, à des jeux de société tout en dégustant des gâteaux, des amuses-bouches et les boissons que vous désirez ou simplement venir discuter de tout et de rien.

Le Repas de pêche

Le 5 novembre dernier la Société de Pêche de Saint-Mont organisait son repas annuel.
Près de 100 personnes ont participé à ce repas délicieux concocté par les épouses des pécheurs.

Le 11 Novembre

Le 11 novembre dernier les Saint Montais se sont retrouvés au monument aux morts pour célébrer la fin de la guerre 14/18.

Jean-Pierre a entonné la Marseillaise a capella suivi par tout le public.

Cette cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié au foyer.

Recettes Antillaises

Punch planteur

Pour 4 personnes, préparation : 15 minutes

Ingrédients :
40 cl de jus d'ananas, 40 cl de jus d'orange, 40 cl de jus de goyave, 10 cl de rhum blanc 50°, une gousse de vanille.

Préparation :

Mélanger les 3 jus, pas besoin de sucre supplémentaire.
Ajouter le rhum et les grains de vanille. Bien mélanger et réserver au frais.
Vous pouvez faire ce punch plusieurs jours en avance, il n'en sera que meilleur !

Velouté de patates douces au curry

Préparation : 10 minutes, cuisson : 30 minutes, pour 6 personnes

Ingrédients : 1 càs d'huile, 1 gros oignon coupé en fines tranches (rouge c'est mieux), 1 càs de gingembre râpé (ou en poudre si vous n'aimez pas trop le goût), 4 gousses d'ail écrasées, 1 càs de curry en poudre, 1 kg de patates douces pelées et coupées en petits cubes, 1 l de bouillon de volaille, 40 cl de lait de coco, de la coriandre en poudre ou fraiche, des petits croûtons (facultatif).

Préparation :

Faire revenir l'oignon quelques minutes dans l'huile.
Ajouter l'ail, le gingembre, la poudre de coriandre et le curry. Remuer.
Mettre les morceaux de patates douces dans ce mélange.
Verser le bouillon.
Porter à ébullition puis laisser mijoter à couvert pendant 20 à 30 min (jusqu'à ce que les patates soient cuites, vérifier avec la pointe d'un couteau).
Enlever la casserole du feu.
Laisser un peu refroidir et mixer.
Remettre sur le feu. Mettre le lait de coco et ajouter la coriandre ciselée si vous avez préféré cet ingrédient à la poudre.

Recettes Antillaises suite

Accras de morue

Préparation : 20 minutes, cuisson : 5 minutes, pour 6 personnes
Ingrédients : 250g de morue salée, 1 bouquet garni (thym, laurier), 4 cives (ciboule ou ciboulette), 1 oignon émincé, 2 branches de persil, 1 bain de friture, 150 gr de farine, 10 cl de lait bouilli refroidi ou 5 cl de lait + 5 cl d'eau, 2 œufs, piment en poudre (une pincée), ½ càc de levure chimique
Préparation :
Dessaler la morue dans une grande quantité d'eau, changer l'eau très souvent durant 4 heures minimum.
Cuire au court-bouillon la morue avec le bouquet garni environ 20 min.
Ecumer, égoutter, enlever les arêtes et émietter dans une assiette la morue encore tiède.
Préparer la pâte : faire un puits avec la farine, mettre le sel, le poivre, la levure et le piment.
Incorporer un à un les œufs, puis le lait en travaillant la pâte avec ses doigts pour obtenir une préparation homogène, un peu molle.
Emincer très fin l'oignon, la cive, le persil et les rajouter à la pâte.
Recouvrir d'un linge et attendre 1 heure que la pâte gonfle un peu.
Finition et cuisson : incorporer doucement la morue à la pâte.
Prélever la pâte par cuillerée à café et plonger dans le bain d'huile bouillante.

Retourner lors de la cuisson, comme pour un beignet et retirer lorsque les accras sont bien dorés.
Déposer sur un papier absorbant. Servir soit à l'apéritif soit comme entrée.

Colombo de porc

Préparation : 2 heures, cuisson : 1 heure, pour 6 personnes
Ingrédients : 2 kgs de porc, 2 aubergines, 2 carottes, 3 oignons, 3 gousses d'ail, 1 piment, 1 càs de persil haché, le jus d'un demi citron vert, 4 càc d'épices à colombo, 1 bouquet garni, 4 càs d'huile, 25 gr de beurre
Préparation :
Découper le porc en morceaux. Eplucher les légumes, les laver, les égoutter. Peler et émincer les oignons. Couper les aubergines et les carottes en rondelles. Peler les gousses d'ail. Laver le piment.
Faire dorer les cubes de viande avec l'huile et le beurre dans une cocotte. Ajouter les oignons et l'ail. Remuer.
Ajouter les rondelles d'aubergines et les carottes et le bouquet garni. Couvrir d'eau bouillante, jeter la poudre de colombo en remuant. Laisser cuire 1h30 à feu doux. A mi-cuisson, mettre le piment.
Avant de servir, arroser avec le jus de citron vert. Bien remuer une dernière fois et servir. Parsemer de persil haché et servir avec du riz blanc.
Cette recette peut également être réalisée avec d'autres viandes telles que le poulet.

Tarte chocolatée à la mousse de coco

Préparation : 45 min, cuisson : 20 min, repos : 3h30, pour 6 personnes

Ingrédients :

Pour la pâte sablée : 180 gr de farine, 45 gr de cacao en poudre non sucré, 130 gr de sucre en poudre, 125 gr de beurre, 1 œuf
Pour la mousse coco : 20 cl de crème liquide à 30% de matière grasse, 50 gr de sucre glace, 15 cl de lait de coco, 3 feuilles de gélatine, 50 gr de noix de coco râpée

Pour la décoration : 150 gr de chocolat noir à dessert, 50 ml de crème liquide entière, poudre de noix de coco

Préparation :

Pour la pâte sablée : tamiser la farine et le cacao dans un récipient et ajouter le sucre en poudre. Couper le beurre en dés et incorporer-le à la préparation afin d'obtenir une pâte sableuse.
Ajouter l'œuf et former une boule. Filmer-la et placer-la au réfrigérateur pendant 1 heure.
Préchauffer le four à 180° C (th 6).
Etaler la pâte sablée au chocolat sur un plan de travail fariné avec un rouleau à pâtisserie.
Foncer-la dans un moule à tarte et piquer le fond avec une fourchette. Enfourner 20 min. Laisser refroidir

La mousse coco : verser la crème liquide très froide dans une jatte et monter-la en chantilly bien ferme. Ajouter le sucre glace et battre à nouveau quelques secondes. Réserver au frais.
Faire légèrement chauffer le lait de coco au micro-ondes et déposer les feuilles de gélatine dans un bol d'eau froide. Lorsque le lait de coco est chaud, égoutter la gélatine et faire fondre dans le lait de coco. Mélanger bien. Ajouter la noix de coco râpée et laisser refroidir complètement. Verser cette préparation sur la chantilly et mélanger délicatement à l'aide d'une spatule. Verser la mousse coco sur le fond de tarte et laisser prendre 2h au réfrigérateur.

La décoration : faire chauffer la crème liquide dans une casserole puis verser-la sur le chocolat coupé en morceaux. Mélanger bien et recouvrer la tarte avec le mélange crémeux. Laisser refroidir 30 minutes au réfrigérateur et parsemer de poudre de noix de coco avant de servir.

Les Joyeux Compagnons

Les Vendanges avec les enfants de la maternelle :

Comme chaque année, la maitresse avec les petits de l'école maternelle participe avec les membres du club aux vendanges du monastère. Comme c'est beau de voir ces petits avec leurs seaux et les petits ciseaux, prendre leur travail très au sérieux. Durant deux heures ils en ont fait des pas afin de remplir les comportes et se sont retrouvés autour afin d'effectuer une dégustation de raisins. La matinée est vite passée, les enfants ont rejoint la cantine, les membres du club se sont retrouvés au foyer pour un apéritif. Beau moment intergénérationnel. On dira aussi à l'année prochaine

Atelier :
Après le succès de l'atelier «nutrition», nous devrions reconduire un «**atelier mémoire**». Nous en reparlerons.

Manifestations :

- Loto du Club : dimanche 11 décembre à 14h30 au foyer.
- Mardi 13 décembre : Gouter de Noël offert aux membres du Club
- Assemblée Générale du Club : jeudi 19 janvier 2017
- Concours de belote en quatre parties le vendredi 24 février 2017

Josette Courtade.

Mots et Photos

C'est toujours avec autant de plaisir que nous avons passé une bonne soirée "théâtre" des Joyeux Compagnons. "Pas très nombreux mais les meilleurs étaient là" dit par la Présidente, Josette Courtade, La troupe «les VICTAMBULES» a pris des acteurs remplaçants cette année: pièce drôle et amusante. En première partie notre ami JEAN-PIERRE chanteur compositeur et interprète nous a enchantés avec son répertoire allant du recueillement pour les victimes d'attentats avec la Marseillaise tous debout, sa chanson des filles de Saint-Mont, de l'hommage à notre belle église pour terminer avec l'oiseau de toutes les couleurs qu'il essayait de poursuivre (d'où les photos floues !). Nous nous sommes retrouvés autour d'une belle table garnie de pâtisseries et bourret.

Aline Dubos

La Vie du Village

Je m'appelle **Mia**, je suis née le 22 novembre 2016 à 10h07 et pèse 3,470kg. Mes parents, Aurélie Destouet et son compagnon, sont très heureux.

Toutes nos félicitations également à ses grands-parents Bernard et Annie Destouet ainsi qu'à son arrière grand-mère Charlotte

Vania et Patrice Berteil sont très heureux de vous annoncer la naissance d' **Eléonore,** le dimanche 27 novembre dernier à 3h04 du matin, elle pesait 2.850kg.

Le Petit Saint Montais présente à toute la famille et en particulier à Sofia la grande sœur, toutes ses félicitations.

Vania et Patrice habitent au quartier Boutillet

Les Fleurs

La commission «fleurs» a bien travaillé une fois encore.
Elle a remplacé les fleurs fanées de cet été par des pensées. Elle a rréfléchi à la décoration de la place des Associations.
Des bancs avec des plots pour mettre les futures fleurs ont été installés devant les fenêtres de la maison, ainsi que près du parking «handicapé». Autant vous dire que le déplacement des ces bancs a été très difficile

Dernière Minute

Josyane Hervier a récupérer un chat adulte tigré, très beau, gentil et castré.
S'il vous appartient téléphonez au : 06 72 01 86 44.
Elle a perdue une veste grise métallisée à franges au cimetière.
Vous pouvez la contacter à ce même numéro.

L'AG du Foyer Rural

L'AG du foyer a eu lieu le 3 décembre dernier. Si vous désirez avoir un compte rendu exhaustif adressez vous à Geneviève Laborde.
Quelques changements : Nathalie H est remplacée à son poste de secrétaire par Romain et Fabrice Courtade. Elle reste membre du foyer.
Jacques Dubos ne désire pas repartir au poste de Commissaire aux comptes. Il est remplacé par Chantal Petit.
Félicitations à tous les nouveaux venus.

Repas Remerciements

Cette année, il y avait un changement. Après l'AG du foyer bien sûr il y avait le pot de l'amitié et surtout suivait le repas remerciements.

A ce repas sont invités toutes les personnes qui ont participé aux différentes activités du village (fête du vin, poule au pot, char, fête du village, fête du Cos…..)

Nous nous sommes régalés par un repas préparé par le traiteur Tarbe et une animation superbe par le «Ballet du Pacherenc». De belles jeunes filles comme vous pouvez le voir sur ces photos.

La Vie du Village

Une figure du village s'en est allée…

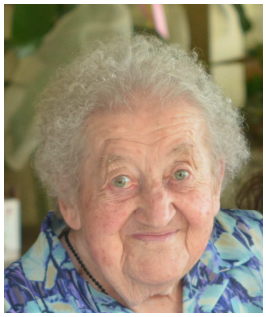

Marie Rose Boueilh nous a quittés subitement, en ce jour du 23 septembre, à l'âge de 91 ans.

Le pilier de notre famille est parti ; famille dont elle était entièrement dévouée ; toujours heureuse de nous recevoir, avec le sourire.

Elle nous rassemblait autour de repas le dimanche et des goûters. Sa maison était toujours ouverte, que ce soit pour la famille, les amis ou simplement les gens qui venaient chercher la clé de l'église.
Elle aimait beaucoup les fleurs, ses jardins et son devant de porte en étaient la preuve. Elle passait beaucoup de temps à tricoter des carrés de laines pour la confection de couvertures pour les malades de Lourdes.
La cuisine n'avait pas de secret pour elle, sa garbure, son tourin, son pot au feu, ses merveilles (à chaque anniversaire), sa confiture, son riz au lait … tous ces mets dont nous avons tant profité.

Elle conservait précieusement nos jouets d'enfance, nos cahiers d'école et elle était si fière de les ressortir pour les montrer à la génération suivante.

Même si depuis quelques mois, ses activités s'étaient restreintes, elle est restée jusqu'au bout dans sa maison, maison où elle était née, maison familiale où nous avons tant de souvenirs et de moments partagés, quatre générations confondues.

Elle va maintenant reposer en paix, veiller sur nous depuis là haut et veiller sur tous ceux qui l'ont accompagnée pour son départ.

Fabrice Courtade

C'est un moment douloureux pour René et Danielle Bergerot, la maman de René est décédée à la maison de retraite de Riscle. Elle était âgée de 92 ans. Nous l'avons accompagnée à Barcelonne, à l'église, une de ses petites filles a magnifiquement joué de son violon en accompagnant la chorale, et bravo. Nous adressons à René et Danielle nos condoléances les plus chaleureuses et avec toute notre sympathie. *Josette Courtade.*

Michel Péré, son épouse et leur fils ont été éprouvés par le décès de Madame Léontine Péré, le 10 novembre dernier. Elle a été accompagnée à sa dernière demeure par toute sa famille et ses amis. Le Petit Saint-Montais leur présente ses sincères condoléances.

Nous avons appris le 2 décembre dernier, le décès de Madame Josette Nadaud. Elle séjournait à la maison de retraite de Riscle et s'est éteinte à l'âge de 89 ans. Quand nous allions la voir, elle disait toujours ça se passe bien mais dans ces lieux il faut être tolérant, patient et surtout gentil avec le personnel. C'était bien son image
Elle repose en paix au cimetière de Saint-Mont et nous présentons à ses enfants et en particulier à Chantal Lassalle, ainsi qu'à Edith Samalens, et à toute sa famille nos plus sincères condoléances. *Josette Courtade.*

Le Cimetière

REPRISE CONCESSION FUNERAIRE EN ETAT D ABANDON

Notre cimetière devient petit. Nous avons donc 2 hypothèses soit la création d'un nouveau cimetière, soit la reprise de concessions abandonnées.
Après consultation des différents experts, il nous a été conseillé la réhabilitation de l'ancien cimetière, plutôt que la création (étude comodo/incomodo, drainage…..)
Pour qu'une concession puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse 3 critères : avoir plus de 30 ans d'existence, la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans, être à l'état d'abandon.
L'état d'abandon doit être constaté par procès-verbal dressé sur place par le maire ou son adjoint.
Si le maire a connaissance de descendants ou successeurs du concessionnaire, il doit les aviser un mois à l'avance par **lettre recommandée avec accusé de réception**. L'avis doit être affiché à la mairie et à la porte du cimetière.
Trois ans après l'affichage du procès-verbal un nouveau procès-verbal rédigé dans les mêmes conditions doit constater que la concession continue d'être en état d'abandon. Un mois après cette notification, la maire saisit le conseil municipal afin de décider de la reprise ou non de la concession.
Le maire peut alors concéder à nouveau le terrain de la concession reprise à condition de respecter les formalités suivantes :
Exhumation des restes des personnes inhumées, les réunir dans un cercueil et les déposer dans l'ossuaire *(rénovation de la chapelle au cimetière)*
Consigner les noms des personnes dans un registre tenu à la disposition du public.

Nouvelles de la SPSM

Sauvegarde du Patrimoine de Saint Mont

Comme vous avez pu le constater, les travaux pour la restauration de notre église Saint-Jean-Baptiste ont débuté par la pose d'impressionnants échafaudages ce qui signifie que nous rentrons dans le vif du sujet et que notre association doit continuer à se mobiliser pour aider à la concrétisation de ce projet .
Tout d'abord, nous tenons à remercier vivement tous les généreux donateurs, toutes les associations ainsi que toutes celles et ceux qui nous ont soutenu durant cette année 2016 soit par leurs adhésions, leur investissement et leur présence aux différentes manifestations.
Mais notre engagement ne fait que commencer et notre but est loin d'être atteint, aussi nous allons reconduire pour l'année 2017 les après-midi récréatives des dimanches à 17 h qui sont un bon moment de rire, de convivialité et de détente.
Voici donc le nouveau calendrier pour le 1er semestre 2017.
Le 22/01/2017 cette après-midi récréative sera précédée à 15 h par l'assemblée générale de la SPMS
Les dates suivantes sont à la disposition des associations :
19/02/2017, 02/04/2017, 14/05/2017, 11/06/2017.
Par ailleurs d'autres festivités sont déjà programmées : Le 09/07/2017 à17h concert à l'église Saint-Jean-Baptiste suivi d'une soirée buffet et boissons Le 10/08/2017 vide grenier dans le cœur du village, cette manifestation ayant eu un gros succès l'été dernier.
Nous espérons que durant cette année 2017 vous serez encore plus nombreux à nous soutenir dans ce grand projet par vos adhésions, vos dons, votre participation aux différents évènements de notre village.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires :
Aline Dubos : 07 80 08 37 19,. René Marin : 06 07 65 53 16.
Marie-Claude Duvignau : 06 89 30 56 38.
Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.
Le bureau de la SPMS.

La Vie du Village

Comment ne pas être désespéré par l'attitude de certains de nos concitoyens. Cette photo résume à elle toute seule, le peu de cas que font les gens pour le traitement des ordures. Cette poubelle « jaune » qui ne doit contenir que des papiers, cartons, plastique et polystyrène a été utilisée comme poubelle pour les ordures. Résultat : refus de collecte, donc le contenu complet du container jaune ira dans le marron.
Pour info cette photo a été prise quartier Boutillet

Donc voici un rappel de ce qui peut être mis dans le container jaune :

UNIQUEMENT : papier, carton (découpé) plastique, polystyrène

JAMAIS : les verres, assiettes et couverts en plastique, papier alu et film ainsi que les nappes en papier (qui souvent contiennent des restes divers)

Si vous avez un doute mettez dans la poubelle marron.

La Maternelle de Saint-Mont

Lors de Festi livres, le week-end du 26 novembre dernier à Riscle, l'école maternelle de Saint-Mont a présenté une fresque représentant les élèves de l'école.
C'était les 20 ans de Festi livres !

En direct du conseil municipal

Mercredi 7 septembre 2016

L'an deux mil seize et le sept septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Était excusé : Jean Pierre Jégun Sébastien FAURE a été désigné secrétaire de séance.
La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	**10**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

EMPRUNT Eglise

Joël BOUEILH a contacté par mail les deux caisses de Crédit Agricole ainsi que la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées pour demander une offre d'emprunt à taux fixe sur 4 ans pour un montant de 150 000 € afin d'avoir le relais en attendant les subventions pour toutes les tranches.
Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a envoyé sa proposition ce jour au taux de 0.29 % avec une échéance annuelle de 37 772.27 €. Les frais de dossier s'élèvent à 400 €.
La Caisse Régionale d'Aquitaine a répondu que notre commune ne dépendait pas de sa caisse.

Délibération modification du budget pour opérations sortie actif

M. le Maire rappelle à l'assemblée le vol du matériel qui était inscrit à l'actif (tronçonneuse STILH, débroussailleuse, souffleur, tondeuse et boite à outils) et le remboursement du sinistre par MMA.
Suite à cette situation, il convient donc d'opérer aux opérations de sortie de l'actif de ces biens et d'intégrer la recette du remboursement. Il propose d'ouvrir de nouveaux crédits au budget primitif 2016 de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Montant
		DEPENSES	
O42	675	Valeur comptable des immobilisations cédées	+ 2 489.42 €
		RECETTES	
042	776	Différence sur réalisations	+ 1 264.42 €
77	775	Produit des cessions	+ 1 225.00 €

En direct du conseil municipal (suite)

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Montant
DEPENSES			
O40	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	+ 1 264.42 €
RECETTES			
040	2158	Autres immobilisations et outillages	+ 1 794.22 €
040	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 695.20 €

Délibération modification des statuts du SIEBAG de Riscle

M. le Maire informe l'assemblée de la réunion du Conseil Syndical du SIEBAG du mardi 28 juin 2016 à 20 heures 30 à la Mairie de Riscle afin de se prononcer pour l'adhésion de la commune de GOUX pour la compétence eau potable à partir du 01/01/2017.
Cette modification de périmètre est subordonnée à l'accord des communes adhérentes au SIEBAG.
Le Président a lui a donc demandé de bien vouloir inviter le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mont à délibérer sur la modification des statuts du SIEBAG (Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois) en rajoutant la prestation suivante : adhésion de la commune de Goux à compter du 01 janvier 2017 pour la compétence eau potable.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et se prononce favorablement pour la modification des statuts du SIEBAG afin de permettre l'adhésion de la commune de Goux à compter du 01 janvier 2017 pour la compétence eau potable.

Rapports SICTOM et SIEBAG

Le Maire donne la parole aux délégués.
Geneviève LABORDE présente le rapport du SICTOM. Elle précise que la gêne occasionnée cet été (non ramassage, oubli de sites ….) était due aux remplacements du personnel titulaire en congé par de jeunes saisonniers qui n'avaient pas intégré parfaitement les circuits saint-montais.
Christian TOLLIS présente le rapport du SIEBAG. Il précise des données chiffrées qui permettent de mieux appréhender la mission de service public de ce syndicat.
Après avoir écouté l'exposé des deux conseillers délégués dans ces deux syndicats (SICTOM et SIEBAG), le conseil municipal adopte à l'unanimité les conclusions des deux rapports présentés.

Règlementation des communaux et travaux

Le Maire présente la situation de l'aire des loisirs des communaux.
Celle-ci a été délimitée par des blocs de pierre pour séparer la zone de circulation, de la zone de stationnement et de la zone de loisirs.
Il s'agissait d'empêcher l'occupation de cette aire de loisirs par des campements sauvages de travailleurs saisonniers. L'arrêté précise les règles de circulation et de stationnement.
Un débat a suivi :
Joël BOUEILH demande que l'interrogation de ces travailleurs saisonniers afin de connaître le nom des employeurs. Michel PETIT a déjà essayé d'obtenir des noms et les a interrogés à chaque fois.
Nathalie LAPORTE précise que la Chambre d'Agriculture verse une somme pour financer le logement, ils ne doivent donc pas faire du camping sauvage.

Michel PETIT évoque le problème des chiens car les propriétaires de campings municipaux ne veulent pas que les travailleurs saisonniers s'installent avec tous ces chiens. Joël BOUEILH interroge sur la possibilité d'interdire l'aire de loisirs aux saisonniers. Sébastien FAURE s'y oppose car il ne doit pas y avoir de différence entre les touristes et les saisonniers. Christian TOLLIS rappelle que ce n'est pas un camping mais une aire, la limitation à 48 heures ou 72

peut donc être envisagée. Michel PETIT rappelle que l'envoi d'une lettre aux employeurs avait été adopté antérieurement mais pas réalisé. Il propose que cela soit afin qu'ils prennent la mesure de cette difficulté. Murielle RIGAUD a rencontré des problèmes de détritus et de bouteilles vides. Elle a dû les ramasser régulièrement dans un sac d'ordures car sa parcelle est à côté. Nathalie HARDUYA souhaite que la lettre soit adressée également aux maires. Michel PETIT demande le recensement des exploitants. Joël BOUEILH préconise l'envoi aux maires de toutes les communes adjacentes afin qu'ils avertissent les exploitants.
Un règlement devra être écrit ; il mettra en évidence : le temps d'occupation (maximum 48 heures), le nombre d'occupants (5 emplacements seront délimités par des plantations de laurières), la présence des chiens, le comportement des campeurs,

1.**Communauté de Communes Armagnac Adour**
La fibre passera à Riscle, Cahuzac-sur-Adour et Goux. Le Maire présente l'ordre du jour qui sera traité lors du premier conseil communautaire du lundi 12 septembre 2016 à Pouydraguin. Il s'agit :
de faire le point sur les statuts : certaines compétences deviennent obligatoires, comme l'accueil des gens du voyage, le plan local d'urbanisme (au 1er mars 2017), l'eau et l'assainissement (au 1er janvier 2020). Il faut donc réécrire les statuts pour qu'ils soient conforme et ce, avant le 1er janvier 2017.
de préciser la mise en place du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP ou régime indemnitaire pour les fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle. Cette indemnité comporte deux parts : une part fixe, l'IFSE ou indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise. Elle est exprimée en fonction d'un pourcentage d'un plafond fixé par (l'Etat. Mais à ce jour, le plafond pour la filière technique n'est pas publié. Une part variable, le CIA ou complément indemnitaire annuel qui exprime l'engagement professionnel du fonctionnaire et qui peut être versé en une ou deux fois. La commune devra mettre en place ce régime pour ses trois agents.

Point sur les commissions
Budget et Finances : Joël BOUEILH
a/ Taxe d'aménagement
Le Maire précise qu'un mail ainsi qu'un dossier a été envoyé sur la taxe d'aménagement. Il s'agit de réviser cette taxe tous les trois ans (elle a été instaurée en 2011, puis en 2014 l'exonération sur les abris de jardin a été votée). Le maire souhaite connaître la position du conseil pour 2017. Ce dernier propose de ne rien changer et de garder le taux actuel, ainsi que les exonérations actuelles.

b/ Fonds d'Aide aux Jeunes
Il s'agit de cotiser au fonds d'aide spécial destiné aux jeunes et géré par le département. La cotisation était commune avec le fonds de solidarité mais l'appel est différencié. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Environnement : Protection et cadre de vie : Geneviève LABORDE

Elle présente ses travaux sur le cimetière et demande l'aide d'une personne connaissant ce site. Le conseil municipal propose Jacques DUBOS qui a déjà l'habitude de gérer ce dossier. Une procédure de récupération des concessions non entretenues pourrait être réalisée. Pour ce faire, il faut qu'un ossuaire communal soit présent. Elle demande à ce que le dépositaire actuel soit transformé en ossuaire. Le conseil municipal donne son accord.
Elle annonce aussi que la commission Environnement se réunira le 18 octobre 2016, à 20h30, à la mairie.

Environnement : Embellissement et plantations : Isabelle LABRUFFE
Les fleurs ont été arrosées, le village est très bien fleuri, il n'y a rien à signaler. Les vignes sont reparties.

En direct du conseil municipal (suite)

Social : Sébastien FAURE.
Il précise que le repas solidaire aura lieu le samedi 15 octobre 2016. Le thème de la soirée sera « Les Antilles ». L'association « Rêve 32 » sera la bénéficiaire de cette soirée. Les préparations sont en cours.
Il fait aussi le point sur quelques situations sociales à traiter.

Prévention des risques : Christine COURTADE
Elle précise que le plan communal de sauvegarde est pratiquement finalisé. Il reste quelques modifications à faire sur les fiches-actions, notamment en les remettant à jour avec les nouveaux élus. Le Maire fait part de sa mésaventure sur le carrefour D 946 / chemin de Bernichou. Un matin, alors qu'il roulait à 60/70 km/h (puisque la route venait d'être refaite et était remplie de gravillons), il a dû piler pour éviter le véhicule d'un administré qui sortait du chemin de Bernichou. Il lui était impossible de l'éviter par la gauche puisqu'une voiture arrivait en face. Ce carrefour est extrêmement dangereux et l'arrêté qui vient d'être abrogé questionne. C'est un lieu très accidentogène, notamment lorsque des tracteurs sortent de ce chemin. Christine COURTADE interroge sur l'abrogation de l'arrêté et sur le drame qui pourrait s'y produire. Certains conseillers préfèrent que la situation reste en l'état. Le problème de la taille des haies est également évoque car certaines gênent la visibilité. Geneviève LABORDE évoque le passage des camions à Bélair malgré l'interdiction. Michel PETIT fait part d'un mail qu'il a reçu. Une habitante se plaint de la très grande vitesse de véhicules circulant sur la D 946 dans sa portion route du Béarn. Elle demande à ce que les gendarmes puissent effectuer un contrôle. Accord est donné par l'ensemble des conseillers.

Gestion du Personnel : Michel PETIT
Le Maire a présenté la réforme lors du point sur la communauté de communes. Il sera beaucoup plus facile de mettre en place le RIFSEEP sur la commune en cherchant l'adéquation avec ce qui sera mis en place sur la C.C.A.A. Il conviendra de réunir la commission PERSONNEL avec les employés. Ce sera fait au cours de ce trimestre.

Travaux : Jean-Pierre JEGUN
Il est excusé. Le Maire précise qu'une réunion doit avoir lieu avec l'architecte pour le démarrage des travaux de l'église. Il rappelle que les entreprises ont été choisies : SGRP pour le lot maçonnerie, BIANCHI pour le lot charpente et pour le lot couverture.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Nathalie HARDUYA
Elle rappelle l'organisation des journées du patrimoine. 100 « repas et concert » ont été vendus, 75 «concert seul» ont été vendus. Pour finaliser ces journées, il faut prévoir un nettoyage de la sacristie ainsi qu'un entretien du chemin de randonnée. A ce propos, un fléchage de la randonnée la plus longue (12 kms) est prévu le lundi 12 septembre 2016 à 15h00. Enfin, un rappel est fait sur la journée de la transhumance et il faudra signaler aux employés communaux de nettoyer le village après le passage des moutons.

Questions diverses

Achat des jardinières pour pouvoir au remplacement : Les devis sont donnés au foyer pour racheter la jardinière cassée.

Remerciements Fédération APAJH Les Charmettes ont envoyé une lettre de remerciements pour le prêt de tables, chaises et bancs lors de la kermesse du centre, début juillet.

Bilan Le Relais Le Maire lit le rapport du « Relais ». Il s'avère que sur le site de Saint-Mont (place de la maison des associations) 1.763 kilos de vêtements, chaussures etc... ont été recueillis.

Appel d'une administrée. Elle a constaté un soulèvement au cimetière, peut-être un blaireau. Christian TOLLIS va faire le nécessaire.
Dernière question diverse. Geneviève LABORDE rappelle que l'année 2017 sera une année électorale chargée : élections présidentielles les 23 avril et 7 mai, élections législatives les 11 et 18 juin 2017.

La séance est levée à 23h20 (vingt-trois heures et vingt minutes).

Mercredi 5 octobre 2016

L'an deux mil seize et le cinq octobre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Etaient excusées : Nathalie Harduya et Geneviève Laborde Christine COURTADE a été désignée secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.
M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	**09**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Délibérations suite à la modification des statuts de la communauté de communes Armagnac Adour

Michel PETIT fait part du courrier officiel du 13 septembre 2016 du Président de la CCAA (communauté de communes Armagnac Adour) relatif à la modification de ses statuts qui doit être validée avant le 1er janvier 2017. Conformément à la Loi NOTRe du 7 août 2015, la CCAA doit assumer quatre compétences obligatoires. De plus, il faut délibérer deux fois afin d'accepter les statuts avec en compétence l'aménagement de l'espace uniquement SCOT et schéma de secteur et acceptation de la compétence Aménagement de l'espace du plan local d'urbanisme intercommunal. En effet, ces deux délibérations n'obéissent pas à la même règle de majorité. La première est à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50 % des communes représentant les 2/3 de la population) et la seconde à la majorité spécifique (25 % des communes représentant 20 % de la population).

a/ Modification statutaire suite aux nouvelles compétences obligatoires issues de la loi NOTRe

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les statuts de la communauté de commune tels qu'ils avaient été approuvés par la Préfecture du Gers lors de la fusion opérée au 1er janvier 2013, et notamment concernant les compétences obligatoires.
Le Préfet, dans une lettre du 12 juillet 2016, demande une modification des statuts avant le 1er janvier 2017. Aussi le conseil communautaire du 12 septembre a modifié les statuts de la communauté de communes de la manière suivante.

compétence « développement économique » : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique (en excluant les équipements touristiques qui restent de la compétence des communes), portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme intercommunal.
aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Le Maire précise que l'adoption de la compétence : Aménagement de l'espace en ce qui concerne le plan local d'urbanisme intercommunal n'est pas soumise à la même règle de majorité. Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur les statuts ainsi libellés :
compétence « développement économique » : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique (en excluant les équipements touristiques qui restent de la compétence des communes), portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Débat du conseil : Pas d'observation.
Vote : Après avoir écouté l'exposé du Maire, les conseillers municipaux délibèrent à l'unanimité et acceptent la modification des statuts telle qu'elle leur a été présentée.

b/ PLUi

Le Maire rappelle la délibération précédente sur la modification des statuts telle que le Conseil Municipal vient d'adopter.
compétence « développement économique » : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique (en excluant les équipements touristiques qui restent de la compétence des communes), portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
Il précise que l'aménagement de l'espace peut s'enrichir par la prise de compétence sur la planification de l'urbanisme (Plan local d'urbanisme intercommunal ou PLUi), outil important pour le développement de la structure intercommunale et qui devient obligatoire au 27 mars 2017.
équipements touristiques qui restent de la compétence des communes), portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme intercommunal.
aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Débat du conseil : Pas d'observation.

Vote : Après avoir écouté l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de transférer la planification de l'urbanisme par le PLUI à la communauté de communes et acceptent que les statuts de la communauté de communes soient les suivants :
compétence « développement économique » : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique (en excluant les équipements touristiques qui restent de la compétence des communes), portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme intercommunal.
aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

c/ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

M. le Maire précise que la compétence « Développement économique » adoptée par la modification des statuts dans la délibération de ce jour :
compétence « développement économique » : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique (en excluant les équipements touristiques qui restent de la compétence des communes), portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
comporte une ligne de partage possible entre les communes et la communauté de communes en ce qui concerne la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales. Il fait état de certaines communes qui se sont engagées dans une politique volontariste de dynamisation de leur bourg par une implantation de commerces de proximité de type multiservices. Il est important que ce type d'actions puisse être soutenu par la commune qui en est l'initiatrice et non par la communauté de communes qui, elle, garde plus une vision d'ensemble de l'activité commerciale sur les vingt-cinq communes. De même, certaines actions commerciales concernent l'activité de la commune (semaine commerciale…) et les associations porteuses de ces projets doivent pouvoir être soutenues par les communes qui les ont intégrés à leur schéma d'animation.
M. le Maire précise que c'est une information car la limite de l'intérêt communautaire doit être précisé par une délibération de la Communauté de Communes Armagnac Adour
Débat du conseil : Pas d'observation.

d/ Convention de service

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des conventions de service, le Conseil Communautaire a délibéré, le 4 juillet dernier, pour adopter le principe d'établir un coût pour la mise à disposition de la main d'œuvre ainsi que pour celui de la mise à disposition du matériel mais les montants proposés devaient être retravaillés avant adoption définitive. Aussi, la commission « voirie bâtiments » s'est réunie durant l'été et a proposé lors de la séance du 12 septembre 2016, la tarification suivante qui a été adoptée par le Conseil Communautaire :
Coût horaire main d'œuvre : 17 € avec un outillage de type mécanique nécessaire à l'intervention (marteau, pinces, tournevis) puis un supplément en fonction du matériel réparti en 5 catégories.

Débat du conseil : Pas d'observation.

Vote : Après avoir entendu l'expose de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'accepter la proposition ci-dessus qui prendra effet à la date de signature entre les deux parties et pour une durée indéterminée ; de désigner Monsieur Christian TOLLIS, Maire-Adjoint, afin de signer la convention de service entre la CCAA et la commune de Saint-Mont ; d'autoriser M. le Maire à recouvrer la recette trimestriellement qui sera établie selon les modalités de l'article 4 de la dite convention.

Délibération pour décision modificative du budget annexe photovoltaïque

M. le Maire donne lecture du mail de M. le Receveur Municipal relatif à l'obligation de reprise au compte de résultat des subventions enregistrées à l'article 1314.
Pour ce faire, il est nécessaire de prendre une délibération afin de modifier le budget.

Débat du conseil : Pas d'observation.
Vote : Après avoir entendu l'expose de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le budget annexe photovoltaïque de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
023 + 4 350 €	777-042 + 4 350 €

Investissement

Dépenses	Recettes
13914-040 + 4 350 €	021 + 4 350 €

Délibération indemnité du receveur municipal

Le Maire donne lecture du mail de M. le Receveur Municipal relatif à l'indemnité de conseil et de budget allouée aux Comptables des Finances Publiques.

Débat du conseil : Pas d'observation.
Vote : Le Conseil Municipal, décide : de demander le concours du nouveau Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil ; d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'exercice 2016, indemnité qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité depuis son arrivée et jusqu'à la clôture de l'exercice ; d'attribuer cette indemnité à Monsieur Didier KAHN, Trésorier du Centre des Finances Publiques de RISCLE.

Délibération AICRA 32 (Association Inter Cantonale des retraités Agricoles du Gers)

Le Maire donne lecture du mail de M. Pierre ESQUERRE, Président de l'AICRA 32 relatif à une demande de motion afin de soutenir les retraités agricoles de France dont le montant de la retraite est très en dessous du seuil de pauvreté (993 €).

Débat du conseil : Pas d'observation.
Vote : Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mont, après délibération à l'unanimité, décide d'apporter son soutien à l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France (l'A.N.R.A.F.) en adoptant la motion relative à la situation des retraités agricoles qui demandent : Le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente de 85 % du SMIC indexée, pour une carrière complète tous régimes confondus, parité Hommes-Femmes. Le maintien des retraites par répartition. De porter le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales. Le relèvement du seuil fiscal de référence. La suppression de la minoration des retraites pour celles et ceux qui n'ont pas atteint le nombre de trimestres requis à l'âge légal de la retraite. De supprimer la CSG et la CRDS pour les revenus inférieurs à 1 200 € ; Le passage du taux de la pension de réversion de 54 % à 74 %. Que soit rétablie la demi-part pour les veuves, les veufs et les divorcés (e) comme auparavant.

Que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme une longue maladie, prise en charge obligatoirement par la solidarité nationale 5ème branche de la Sécurité Sociale. De remplacer la bonification à partir de 3 enfants (10 % de la pension par un forfait correspondant à 10 % du SMIC). D'accorder aux agriculteurs non salariés le compte pénibilité comme aux salariés agricoles pour permettre un départ anticipé.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH

a/ Taxes

Lecture du mail de M. le Receveur sur les taxes qu'il est possible de prendre exemple taxe sur les logements vacants, majoration valeur cadastrale terrains constructibles, …. Rappel du fait que la taxe forfaitaire sur la cession de terrains rendus constructibles avait été prise le 12 septembre 2012. Toutefois, il faut délibérer avant le 1er octobre de l'exercice en cours pour qu'elle s'applique au 1er janvier 2017. Elle est maintenue. Pour les autres taxes, à réfléchir plus tard.

b/ Neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées.

Suite à l'appel de la secrétaire et une étude des budgets communaux pour la subvention des équipements pour le photovoltaïque, M. le Receveur propose la neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipement versées dès l'exercice 2016. Le texte est le suivant :

La neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités.
Cette opération d'ordre budgétaire se traduit par l'émission d'un mandat au débit du compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » et d'un titre au crédit du compte 2804 «Subventions d'équipement versées».

Le décret n°2015-184 6 du 29 décembre 2015 précise **qu'à compter du 1er janvier 2016,** les collectivités sont autorisées à mettre en place la neutralisation budgétaire (partielle ou totale) des amortissements des subventions d'équipement versées. Ce choix peut être opéré chaque année par les collectivités qui présentent l'option retenue dans leur budget.
L'opération de neutralisation se traduit par une opération d'ordre budgétaire : émission d'un mandat au débit du compte 198 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et d'un titre au crédit du compte 7768 «Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées».

Une délibération est à prendre pour opter pour la neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipement versées dès l'exercice 2016. Elle fera référence au décret précité.
Il sera nécessaire de modifier le budget primitif principal de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
023	5 200 €	**7768-042**	5 200 €

Investissement

Dépenses		Recettes	
198-040	5 200 €	**021**	5 200 €

Débat du conseil : Pas d'observation.
Vote : Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à la neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipement versées en 2016 et de modifier le budget primitif de la façon ci-dessus.

Environnement : Protection et cadre de vie : La Présidente Geneviève LABORDE est excusée.
Une réunion est prévue le 18 octobre à 19h15, les personnes concernées ont reçu un mail.
Des poubelles jaunes ont été changées au quartier du « Boutillet ».Christian TOLLIS a été saisi pour y participer. Le problème relatif à l'état de l'espace poubelles au quartier du Boutillet est évoqué.

En direct du conseil municipal (suite)

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE. RAS.

Social : Président Sébastien FAURE. Le repas solidaire est lancé. Christine COURTADE suit l'avancement et tout se passe bien. A ce jour, il y a 72 inscriptions.

Prévention des risques : Présidente Christine COURTADE. Il faudra peindre l'emplacement au sol pour le stationnement des sapeurs-pompiers devant la couche d'égouts dans le village.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT
Michel PETIT rappelle l'information relative au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) dont il avait part lors de la dernière séance ainsi que le CIA (Complément Indemnitaire annuel) pour l'implication dans le travail et la qualité du service rendu. Il faut avoir délibéré avant la fin de l'année pour le service administratif. Toutefois, il faut saisir le Comité Technique du Centre de Gestion au mois de novembre afin que si la décision prise par le Conseil Municipal n'est pas acceptée, elle puisse être modifiée et soumise à la celle de décembre.
Notre secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, occupe les fonctions de secrétaire de mairie mais elle appartient au cadre d'emploi des adjoints administratifs. Elle réalise 18 heures par semaine. Une étude de son salaire est réalisée.
Choix du conseil : maintien de la prime actuelle pour le IFSE et mise en place de la CIA au taux de 42.19 % pour le CIA soit 273.39 € pour l'année 2017. Le Centre de Gestion sera saisi et la délibération prise après la décision du centre de gestion.

Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN Le planning a été repris. Le béton a été fait pour l'accessibilité de la maison des associations. Le karcher a été racheté afin de remplacer celui qui a été volé. Dans les projets à venir, il y a le local de rangement à améliorer. Il propose de stoker le petit matériel dans la maison LAMARQUE plus sécurisée que l'entrepôt. Le mur du cimetière devra également être consolidé.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA est excusée.

Questions diverses

Achat aspirateur Le Conseil Municipal après avoir consulté les devis d'aspirateurs, délibère à l'unanimité, décide de choisir le NILFISK modèle SELECT proposé par le magasin EXPERT – Electronic Adour – SARL DHA – sis 12, route de Bigorre 32400 RISCLE au prix de 239.60 € TTC et autorise M. le Maire à mandater la dépense.

SIEBAG Christian TOLLIS fait le bilan de la réunion de lundi du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour. Trois communautés de communes sont desservies. La loi va passer sur la fusion des syndicats. Dans le département du Gers, 2 sont conformes sur 8 dont Riscle. Toutefois, une réflexion est actuellement menée par les Présidents de syndicats pour des fusions.
Deux visites des installations du SIEBAG pour les conseillers sont programmées le 4 novembre et 10 décembre prochain. Ceux qui souhaitent y participer doivent s'inscrire. En 2020, les communautés de communes auront la compétence eau potable.

Courriers divers
Le Maire a écrit aux maires des communes voisines pour l'occupation de l'aire de loisirs des communaux et à M. le Chef de la Communauté de Brigade de Riscle pour une demande de contrôle de vitesse sur la RD 946.

Une touriste a envoyé un mot ainsi qu'un dessin car elle aimé le village de Saint-Mont lors de la transhumance.

La séance est levée à 23 H 05.

En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 2 novembre 2016

L'an deux mil seize et le deux novembre à vingt heures et trente heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Etait excusée : Murielle RIGAUD. Christine COURTADE a été désignée secrétaire de séance.
La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.
M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	**10**

Urbanisme : autorisation du droit du sol

Michel PETIT donne lecture du Mail du Président de la Communauté de Communes Armagnac Adour relatif à la Loi ALUR. Il précise qu'au 1er janvier 2017, la commune deviendra compétente pour les documents d'urbanisme car nous possédons une carte communale. Il faudra donc instruire ces documents et il est interdit de faire appel à un instructeur privé. Enfin il présente le projet d'adhésion au Pays du Val d'Adour pour la gestion des documents d'urbanisme.
Puis il demande l'avis des membres présents :Christian TOLLIS, évoque que ce service de l'Etat était gratuit et les communes vont devoir payer. Sébastien FAURE demande qui devra faire face s'il y a un litige suite à la signature du document par le Maire ? Réponse du Maire : S'il n'y a pas de service instructeur, ce sera la commune seule.

Choix du conseil : Accord.
Vote : Oui tous.
La délibération suivante est prise :
Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision des services de l'Etat de ne plus assurer l'instruction des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables dès le 1er janvier 2017 / 1er avril 2017. Il rappelle que la commune de Saint-Mont est concernée par cette décision puisqu'elle possède sur son territoire une carte communale. Puis, il informe le Conseil qu'un tel service nécessite des moyens humains et financiers que la collectivité ne peut assumer seule. En effet, même si la Direction Départementale des Territoires continuera d'assurer l'instruction des permis de construire, les conséquences juridiques des autres décisions n'en sont pas moindres et ces dernières doivent être délivrées dans le respect d'une réglementation complexe et en constante mutation. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Val d'Adour propose un service d'instruction des autorisations d'urbanisme auquel la commune pourrait adhérer. Cette possibilité offre l'avantage de mutualiser les moyens humains et financiers de plusieurs collectivités permettant ainsi des économies substantielles pour chacune d'entre elle. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'anticiper sur le retrait progressif des services de l'Etat et de confier au Pays l'instruction de la totalité des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 01 janvier 2017.

En direct du conseil municipal (suite)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par le PETR dont il souligne les points déterminants : Adhésion de 5 ans à compter du 1er janvier 2017 ;Coût évalué à 1 725 € pour 2017 ;Répartition des coûts (clé définie telle que 50% au nombre d'habitants et 50% au nombre d'actes) ; Répartition des différentes tâches revenant à la commune et au service instructeur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :d'adhérer au service d'instruction des autorisations d'urbanisme du PETR du Pays du Val d'Adour ;d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que décrite ; de prévoir cette dépense au BP 2017 ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir**.**

Communauté de communes Armagnac Adour

L'accessibilité des écoles a été étudiée.
Pour Saint-Mont, une place de stationnement sera créée dans la cour ainsi qu'une enceinte autour de cet espace. Il faudra relier toutes les entrées par des passerelles. Puis un plan incliné permettra de rejoindre une de ces passerelles.
Pour Viella, l'école est au premier étage. Mais il est possible de réaménager une partie du bas dans l'école neuve.
Pour Riscle et Saint-Germé, les écoles élémentaires sont aux normes. Pour l'école maternelle de Riscle, il faudra effectuer le remblaiement de la galerie et mettre toutes les entrées des classes au niveau de la première et avoir ainsi un plan incliné.
Pour Cahuzac-sur-Adour et Terme d'Armagnac, les travaux seraient très onéreux et il y a peu d'enfants.
Pour Aignan, la partie maternelle est neuve et la partie élémentaire est très ancienne. Il faudra de gros travaux.

Saint-Mont, Saint-Germé et Lelin-Lapujolle enregistrent le tiers des naissances du territoire communautaire.
Puis Michel PETIT fait part de l'étude pour l'OPAH par le cabinet ALTAÏR. Trois points seront pris en compte : La précarité énergétique (gain énergétique de 25 %. Il y a un plafond de revenus, environ 51 % des foyers du territoire sont éligibles) Accessibilité des maisons (salle de bains en particuliers) environ 5 000 € Réhabilitation des logements vacants ;
Il conclut par les projets de fusions. Un bilan des conseils municipaux a été réalisé pour une fusion soit avec Aire-sur-Adour, Nogaro ou Marciac. Il rappelle que Saint-Mont avait choisi Marciac. Le bassin de vie rural doit être analysé. Pour l'économie, c'est Aire-sur-Adour. Pour le culturel et le structurel c'est Marciac avec la STRADA. Il n'y a pas de tractation à ce jour car il faut d'abord structurer la CCAA.

Débat du Conseil Municipal :
Joël BOUEILH demande si le fait d'attendre n'aura pas des conséquences car les autres démarrent comme Tarbes. Christine COURTADE interroge sur la possibilité que le Préfet l'impose si la CCAA ne prend pas de décision. Réponse du Maire : Non car il y a une dérogation.
Joël BOUEILH évoque le problème du territoire de la santé suite à la décision de l'ARS. Réponse du Maire : La Conseillère Départementale, Hélène COOMANS a fait part de ce problème lors du conseil communautaire. Elle a évoqué le rattachement au territoire d'Aquitaine plutôt qu'à celui de l'Occitanie afin que les secours puissent continuer à se rendre à la clinique d'Aire-sur-Adour ou aux hôpitaux landais pour une intervention plus rapide. Pour pouvoir être rattaché à ce territoire, il faut prendre une délibération afin d'avoir une dérogation.

Choix du conseil : Non pas de délibération pour Saint-Mont.

En direct du conseil municipal (suite)

Travaux – compte rendu du lancement des travaux à l'église

Christian TOLLIS et Joël BOUEILH ont assisté à la première réunion de chantier avec l'architecte et les entrepreneurs. Une deuxième est prévue vendredi prochain à 11 H. Ils auraient dû commencer fin octobre et installer les échafaudages. Mais à ce jour, rien n'est fait. Un problème a été constaté. La grue qui réalise des travaux sur la toiture de la maison voisine passe très près de l'église. Le responsable sécurité doit prendre contact avec l'entrepreneur.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH. RAS.

Environnement : Protection et cadre de vie : La Présidente Geneviève LABORDE. Le bilan de la réunion du 18 octobre est dressé. Pour l'assainissement des fossés, Christian TOLLIS informe que les passages des fossés sont à la charge des propriétaires.

Le cimetière, le mur arrière est à reprendre. Il faudra prévoir d'aménager un ossuaire dans le caveau communal. Un côté servira de dépositoire pour 6 mois maximum et l'autre d'ossuaire. Le jardin du souvenir est à finir. Pour l'agrandissement, il faudra des gros travaux suite à la nouvelle règlementation, Geneviève LABORDE préconise la reprise de concession. Joël BOUEILH propose que l'état des lieux soit fait rapidement car c'est la période de la Toussaint et ainsi on peut réaliser quelles tombes sont abandonnées.

Pour la distillerie, pas d'évolution. M. FARUYA de la DREAL doit rencontrer la directrice. Michel PETIT a constaté que l'épandage a repris malgré l'interdiction.

Pour le SICTOM, pas de respect des poubelles, un problème est récurent, le jeudi matin le camion ne peut pas passer suite au stationnement des véhicules.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE Plantation des fleurs lundi. La mise en place des poubelles fixes dans le village doit être fait et les cercles avec les sacs enlevés. Les jardinières avec les bancs devant la Maison des Associations vont être déplacées. Des cailloux ont été apportés. Proposition de création d'un jardinet à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique.

Social : Président Sébastien FAURE. Le bénéfice du repas solidaire sera remis au président de l'association samedi prochain à 11 H.

Prévention des risques : Présidente Christine COURTADE : Le plan communal de sauvegarde est presque à jour ainsi que la cellule de crise. Une réunion est à venir ainsi qu'une simulation.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT : Andy OLIVEIRA VEIGA sera en formation les 15 et 16 novembre 2016. Il est décidé qu'il s'y rendra avec la voiture de service. L'évaluation du Personnel se tiendra les 21 et 28 novembre 2016.

Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN : Le nettoyage des rues, l'accessibilité de la Maison des Associations, la peinture d'un mur du foyer, l'entretien du cimetière ont été fait.

A prévoir : le planning, le mur du village à finir, la peinture de la façade du foyer, le silo à rafraichir et le détecteur de présence à mettre en place.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Cérémonie du 11 novembre : Joël BOUEILH propose un apéro du terroir et Jean-Pierre JEGUN le chant de la Marseillaise par l'assistance.

Fléchage du chemin de randonnée. Nathalie HARDUYA demande si hiver ou printemps et poteaux bois ou galva. Choix hiver et bois. Il faudra organiser une corvée lors d'un temps sec.

La séance est levée à 23 H 05.

Réduction d'Impôt

Si vous souhaitez bénéficier d'une réduction d'impôt sur vos revenus, vous pouvez souscrire auprès de la Fondation du Patrimoine, pour aider à la restauration de l'église Saint Jean-Baptiste de Saint-Mont.

Pour les particuliers votre don ouvre à une réduction de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Ex : un don de 100 € = 66 € d économie d'impôt.
Vous pouvez venir à la Mairie retirez les bons de souscription.

Il est aussi possible de faire un don en ligne sur le site internet sécurisé :
http://www.fondation-patrimoine.org/43133 et vous accédez directement sur le site de l'église

Attention la date limite est le 31 décembre 2016

La Vie du Village

Vendredi 25 novembre, les Joyeux Compagnons ont organisé une soirée belote.
Cette soirée a été une vraie réussite avec de nombreux joueurs.
Bravo aux organisateurs.

Dès à présent vous pouvez lire le Petit Saint Montais sur le site du Foyer Rural «www.foyerdesaint-mont.info»

Faites en part à vos parents et amis.

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.
Réservations :
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.
Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos : Kiki Courtade, Aline Dubos, Marie-Laure Moulié, Josette Courtade, Isabelle Labruffe, Geneviève Laborde
.